

Département
Meurthe et Moselle
Arrondissement
NANCY
Canton
SEICHAMPS

COMMUNE de SEICHAMPS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du Lundi 28 juin 2010

NOMBRE

de conseillers en exercice 29

de présents 23

de votants 29

L'an deux mil dix, le lundi vingt huit juin, le Conseil Municipal de la Commune de SEICHAMPS étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Henri CHANUT

Etaient présents : MM. CHANUT, CHARPENTIER, COCHE, BRZAKOVIC, EGLOFFE, SCHNEIDER, GARCIA, BOICHE, KLOUTZ, GRANJON, GUILLAUME, KEINERKNECHT

Mmes GLESS, TREIBER, REVOL, DIONNET, LANUEL, DIART, LEMINEUR FABRI, WOLFARTH, PANIS, MAISTRE

Etaient excusés : Mmes MEON, AGOSTINI, KRIER
MM. INGRET, CLERC, LECOMTE

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Mme KRIER à Mme MAISTRE
M. INGRET à Mme LANUEL
M. CLERC à M. BOICHE
Mme MEON à Mme REVOL
Mme AGOSTINI à M. COCHE
M. LECOMTE à M. GUILLAUME

A l'unanimité, Monsieur Jean-Marie BOICHE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Rapporteur : **Henri CHANUT**

Dans le cadre de l'appel d'offres ouvert lancé pour le marché de « Prestation de fourniture de repas en liaison chaude pour la restauration scolaire municipale », la commission d'appel d'offres s'est réunie :

- Le 19 mai 2010 afin de procéder à l'ouverture des enveloppes contenant les offres ;

- Le 16 juin 2010 afin d'examiner le rapport d'analyse des offres en vue de l'attribution du marché.

Au vu de ce rapport et des explications complémentaires qui lui ont été fournies, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribué le marché à l'entreprise **API Restauration**, en « solution de base ».

Vu les propositions de la commission d'appel d'offres, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise **API Restauration**.

OBJET

Prestation de fourniture de repas en liaison chaude pour la restauration scolaire municipale : attribution du marché suite à appel d'offres

N° 36/2010

Le Maire certifie que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 21 juin 2010. Cet acte est rendu exécutoire par transmission en préfecture le 30 juin 2010 et affichage en Mairie le 30 juin 2010.

**Le Maire,
Henri CHANUT**

Nom de l'entreprise ou du groupement	Repas Enfant en Maternelle Montant HT en €uros	Repas Enfant en Classe Elémentaire Montant HT en €uros
API RESTAURATION	2,92	3,01
Nom de l'entreprise ou du groupement	Repas « Pique Nique » Enfant en Maternelle Montant HT en €uros	Repas « Pique Nique » Enfant en Classe Elémentaire Montant HT en €uros
API RESTAURATION	3,42	3,92
Nom de l'entreprise ou du groupement	Repas Biologique Enfant en Maternelle Montant HT en €uros	Repas Biologique Enfant en Classe Elémentaire Montant HT en €uros
API RESTAURATION	2,92	3,01
	Cout horaire d'un agent de service de restauration Montant HT en €uros	
API RESTAURATION	21,42	

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme.

LE MAIRE,
Henri CHANUT